

Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF SA)

Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 16h30. Il souhaite une cordiale bienvenue aux actionnaires et aux invités. Il salue également les Présidents et Directeurs des diverses organisations faïtières valaisannes, des instituts bancaires ainsi que les entrepreneurs, les autorités politiques et nos partenaires de Promotion économique Valais.

Le Président constate que l'assemblée a été dûment convoquée, conformément aux statuts, par lettre adressée à chaque actionnaire ainsi que par publication dans le Bulletin officiel.

Le contrôle des présences indique que 74 actionnaires sont présents ou représentés qui totalisent 317'590 actions, soit 91.31% du capital-actions. Le Président constate que l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il cède ensuite la parole à M. Georges Tavernier, venu apporter le message de bienvenue de la Banque Cantonale du Valais.

2. Désignation du secrétaire et des scrutateurs

Mme Sibylle Grandidier-Crettenand est désignée en qualité de secrétaire, MM. Jérôme Monnat et Lionel Roh comme scrutateurs.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.

4. Message présidentiel

Dans son message, le Président rappelle en premier lieu que la forme juridique de notre organisme, société anonyme de type « public-privé », poursuit le but d'une prise de décision rapide, à l'abri de toute pression politique et basée sur des critères économiques. L'indépendance est un point central pour le CCF.

Si les moyens globaux à disposition sont importants, il est indispensable de doter de manière plus conséquente certains outils de financement.

A cet effet, le CCF a procédé à une augmentation de capital afin de consolider son fonds d'investissement, qui a ainsi été porté de Fr.12.5 mios à Fr.20 mios. La participation des principaux institutionnels valaisans à cette opération démontre la solidité de notre société ainsi que la confiance témoignée envers notre institution. Cette étape importante laisse entrevoir des possibilités

réjouissantes en cas de besoin de capitaux supplémentaires.

Les moyens du fonds d'amorçage sont quant à eux insuffisants. Si le canton du Valais a d'ores et déjà alloué des fonds supplémentaires à cet outil, il s'agira de poursuivre les réflexions quant à de futures dotations.

Le CCF entend travailler davantage à intégrer les notions de durabilité dans ses réflexions d'octroi d'un soutien financier et dans la mise en place d'un portefeuille d'aides adaptées à cet objectif. Dans ce cadre, la mise en place d'un fonds durabilité est en cours d'examen, en collaboration avec la BCVs et le SETI.

Le CCF a entamé une démarche d'optimisation et de digitalisation de son modèle opérationnel. Le chantier de ce projet hautement stratégique a démarré au début 2023 avec le soutien d'experts externes et devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

Comptablement, l'exercice 2023 se traduit par une augmentation significative et réjouissante des prêts et participations et par un bénéfice solide permettant le versement d'un dividende de 3%, à l'image de ces dernières années.

Le Président remercie chaleureusement les actionnaires, pour la confiance accordée, ainsi que ses collègues du Conseil, la direction et tous les collaborateurs et collaboratrices du CCF, sans oublier les Chefs du Département de l'économie et de la formation et du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, ainsi que les autres partenaires et acteurs de la promotion économique cantonale.

5. Rapport de gestion 2023

Le Directeur mentionne que 2023 a été une année d'intense activité pour le CCF. Sur 183 sociétés requérantes, 95 sociétés ont bénéficié d'une proposition ferme de financement pour un total de Fr.25 mios. Par ailleurs, 991 garanties de construction ont été émises pour Fr. 26.6 mios auprès de 119 sociétés. Le total des engagements au 31.12.2023 dépasse ainsi les Fr. 185 mios.

Le CCF a dû adopter une attitude plus restrictive, compte tenu des fonds limités à disposition pour les subventions et le fonds d'amorçage, qui s'est retrouvé épuisé en milieu d'année. Informé de cette situation, le canton du Valais a décidé d'allouer Fr. 1 mio supplémentaire à ces deux outils courant 2023, alors que des réflexions quant à de futures dotations pour ses deux outils doivent se poursuivre.

Le fonds MEM, programme de soutien post-COVID de Fr.15 mios ciblant les sociétés industrielles et exportatrices, a dû être restitué à l'Etat du Valais en avril 2023 à hauteur de Fr. 7.5 mios, alors que plusieurs

financements par ce biais étaient en phase d'octroi. Sans entrer dans les détails de cette situation particulière, le directeur salue la décision du Grand Conseil prise dans un second temps et à l'unanimité des votes de pérenniser ce programme en réattribuant Fr. 3 mios à l'attention des sociétés industrielles. Ainsi, ce programme de soutien a pu être repris et il est arrivé à son terme en mars 2024. 40 sociétés ont été soutenues pour près de Fr. 11 mios.

Le fonds MEM a donc été pleinement utile et très complémentaire aux aides financières usuelles du CCF, composées de moyens privés (fonds d'investissement, garanties de construction), cantonaux (cautionnements, prêts et subventions) et partiellement fédéraux (Cautionnement romand).

L'ensemble de ces soutiens permet des synergies opérationnelles, mais surtout la mise en place de recettes de financement personnalisées et sur-mesure.

En 2023, le CCF a également mis ses compétences de gestion de soutiens financiers à disposition du Programme d'Impulsion de la ville de Sion, doté de Fr. 400'000.- annuels et assimilable à un fonds d'amorçage. En 2023, 15 demandes ont été traitées et 10 soutiens ont été accordés pour Fr. 310'000.-.

Ce nouvel outil démontre la bonne collaboration possible entre moyens communaux, cantonaux et privés. Le CCF confirme ainsi qu'en tant que coordinateur des fonds et moyens dédiés aux entreprises valaisannes, il est au service de toutes les administrations publiques désireuses de mettre sur pied des soutiens financiers spécifiques.

Le directeur fournit ensuite différents éclairages sur le « métier de CCF », qui est de financer, mais surtout poser des questions... dont on ne connaît pas les réponses. Ce métier consiste à analyser la cohérence du tout.

En conclusion, il adresse ses remerciements à tous les partenaires bancaires, les partenaires de la promotion économique, les fiduciaires, ses collègues du CCF, les instances décisionnelles et bien sûr à son Président et Vice-Président avec qui il fait bon travailler.

6. Comptes 2023

Le Directeur-adjoint présente et commente les comptes 2023.

7. Rapport de l'organe de révision

La lecture du rapport de révision n'est pas demandée à M. Loïc Rossé, représentant de BDO SA, qui n'en reprend que les conclusions.

8. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité, sans abstention.

9. Utilisation du bénéfice au bilan

La proposition d'utilisation du bénéfice au bilan telle que figurant dans le rapport de gestion est acceptée à l'unanimité, sans abstention.

10. Décharge aux organes responsables

L'assemblée donne décharge aux organes responsables, à l'unanimité, sans abstention.

11. Élections statutaires (art. 15 statuts)

- Élection du Conseil d'administration (art. 15 statuts)
Mme Anne-Brigitte Balet Nicolas, M. Christopher O'Connell et M. Philippe de Preux sont réélus pour un nouveau mandat de trois ans.
- Élection de l'organe de révision (art. 28)
La société BDO SA à Sion est réélue comme organe de révision pour une période d'une année.

12. Divers

La parole n'étant pas demandée sous les divers, le président clôt ensuite l'assemblée.

Il cède la parole au Chef du Département de l'économie et de la formation, Monsieur le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay.

L'Assemblée générale est suivie d'une présentation de Me Lauris Loat, Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence sur le thème : « La protection des données et l'utilisation d'outils informatiques ».

Le Président remercie M. Loat de son intervention et convie l'assemblée à partager l'apéritif.

CCF SA

Centre de Cautionnement et de Financement

Le Président



Pascal Perruchoud

La Secrétaire de l'Assemblée



Sibylle Grandidier-Crettenand